

Mail : [vae@u-paris.fr](mailto:vae@u-paris.fr)

Réf : IP-20200831 (date à l'envers) -VAE-(nom du candidat)

## DEVIS DE PRESTATION VAE 2024-2025

<b>Nom et prénom du candidat</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Diplôme visé par la VAE</b>  *Montants des droits d'inscription universitaires [année N]. Révisés chaque année en juillet par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  Ces montants s'ajoutent obligatoirement aux tarifs indiqués ci-dessous	<input type="checkbox"/> LICENCE *175€ <input type="checkbox"/> LICENCE PROFESSIONNELLE 175€ <input type="checkbox"/> MASTER 250€ <input type="checkbox"/> DOCTORAT 391€ <input type="checkbox"/> DIPLOME D'INGENIEUR 618€  <b>INTITULE DU DIPLOME :</b>  <b>Mention :</b> <b>Parcours :</b>  <b>CODE RNCP : ...</b>  <b>ÉCOLE DOCTORALE : .....</b>
<b>Volume horaire : ACCOMPAGNEMENT proposé par l'université. (facultatif)</b>	24 Heures
<b>Sessions d'accompagnement</b>	MARS-DECEMBRE [candidature déposée en octobre] OCTOBRE-JUIN [candidature déposée en avril] AVRIL - MARS [candidature VAE doctorale déposée en décembre]
<b>TARIFS</b> Université Paris Cité est un établissement public non assujetti à la TVA.	
<b>SOUTENANCE / JURY</b>	<input type="checkbox"/> <b>1320 € TTC</b> [Autofinancement / Mobilisation CPF / Financement Entreprise ; tiers ou mixte]  <b>VAE DOCTORALE :</b> <input type="checkbox"/> <b>1320 € TTC</b> [Autofinancement / Mobilisation CPF] : <input type="checkbox"/> <b>2000€ TTC</b> [Financement Entreprise ; tiers ou mixte]
<b>SOUTENANCE / JURY + OPTION ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>2420 € TTC</b> [Autofinancement] : 1320€ (jury / soutenance) + 1100€ (option accompagnement)  <b>3520 € TTC</b> [Mobilisation CPF / Financement Entreprise ; tiers ou mixte] : 1320€ (jury / soutenance) + 2200€ (option accompagnement)

<p><b>SOUTENANCE / JURY + OPTION ACCOMPAGNEMENT</b></p>	<p><b>VAE DOCTORALE :</b>  <b>3520 € TTC [Autofinancement] :</b>  1320€ (jury / soutenance) + 2200€ (option accompagnement)   <b>4500 € TTC [Mobilisation CPF / Financement Entreprise ; tiers ou mixte] :</b>  2000€ (jury / soutenance) + 2500€ (option accompagnement)</p>
<p><b>Conditions et modalités de règlement</b></p>	<p>C.G.V annexées au présent devis</p>

<p><b>DETAILS DES PRESTATIONS</b></p>	
<p>RECEVABILITE</p>	<p>→ Information du candidat par le service Valorisation des Acquis (V.A) pour l'établissement de la demande de recevabilité (formulaire CERFA n°12818*02 et notice)  → Etude administrative par le Dept V.A et expertise pédagogique de la demande de recevabilité par le responsable du diplôme  → Contractualisation (<i>autofinancement</i>) ou conventionnement (<i>financement tiers</i>) du candidat par le service V.A  → Suivi administratif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier de financement</li> <li>• Inscription administrative du candidat pour l'année universitaire en cours</li> <li>• Attestations de présence,</li> <li>• Facturation</li> </ul> → Remise au candidat de la trame du dossier destiné au jury de validation du diplôme</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT</p>	<p>→ 3 ateliers méthodologiques collectifs comptant 10 candidats VAE au maximum  → 2 rendez-vous quadripartites avec l'enseignant référent, et le Dept V.A  → 2 à 3 rendez-vous individuels avec l'enseignant référent</p>
<p>JURY</p>	<p>→ Organisation et constitution du jury en fonction du diplôme visé par le candidat conformément aux dispositions de l'article R. 613-35, et se déroulant conformément aux dispositions de l'article R. 613-36 du Code de l'Education. L'enseignant-référent participe à ce jury spécifique.  → Entretien du candidat avec le jury (durée estimée 2h)  → Délibération du jury et notification au candidat de l'étendue de la validation accordée  → Délivrance du diplôme</p>
<p>EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE DU DIPLOME</p>	<p>- Le jury précise les blocs de compétences définitivement acquis (attestation remise au candidat) et ceux devant faire l'objet d'une prescription complémentaire.  - Le candidat peut se voir prescrire de suivre certaines unités d'enseignement ; celles-ci seront facturées au tarif de la formation continue, dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation continue, au prorata du nombre d'ECTS ou d'heures d'enseignement effectivement prescrits. Tarif non compris dans le présent devis.  - L'organisation d'un second jury nécessitera, en fonction de la date prévue, une réinscription administrative impliquant le paiement des droits d'inscription universitaires du diplôme visé.</p>

A Paris, le vendredi 6 septembre 2024

Stéphanie Hantz-Laubie  
Directrice des Pôles FCU et FTLV

